

**Formation doctorale de l'ED SESAM (ED n° 73)**  
**Principes d'organisation et d'attribution de crédits –**  
**Décisions du 20 mars 2015 (modifiées par le Conseil du 12 octobre 2018 et le Conseil du**  
**05 avril 2019 et part la direction de l'ED SESAM le 20 janvier 2021).**

---

Depuis septembre 2015, l'école doctorale SESAM a introduit la formation doctorale comme prérequis de soutenance de doctorat pour les primo-entrants.

**Tou-te-s les doctorant-e-s s'inscrivant en 1<sup>re</sup> année de thèse à partir de septembre 2015 devront acquérir 60 crédits de formation doctorale** au cours de la préparation de leur doctorat pour pouvoir soutenir leur thèse. Les doctorant-e-s plus ancien-ne-s ne sont pas concerné-e- s par cette mesure.

Les doctorant-e-s en cotutelle devront acquérir **30 crédits**.

Le présent document indique les différentes façons d'obtenir les crédits de formation qui seront enregistrés au fur et à mesure de leur obtention par le secrétariat de l'ED. les demandes de validation doivent être adressées **au plus tard le 30 juin de chaque année universitaires**.

---

### Formation à l'éthique

- La formation est obligatoire pour toute thèse commencée après le 01/09/2016. L'ED sesam propose une formation annuelle à l'éthique ainsi que le collège doctoral.



Le MOOC *Ethique de la recherche* proposé sur la plateforme FUN par l'université de Lyon est également éligible. Il donne lieu à crédit sur présentation d'une attestation d'assiduité et de fin de travaux.

Le MOOC *L'intégrité scientifique* proposé sur la plateforme FUN par l'Université de Bordeaux est éligible dans les mêmes conditions que précédemment.

---

### Formation disciplinaire

- Séminaires spécifiques de l'ED
- Séminaires suivis dans une autre université ou à l'étranger (avec l'accord du directeur de thèse)
- Cours de master en rapport avec la discipline ou le sujet de la thèse (avec l'accord du directeur de thèse)
- Cycle de formation extérieur à l'ED (avec l'accord du directeur de thèse)

<b>Crédits</b>	3-6 h (demi-journée ou journée) = 3 crédits 12 h (2 journées) = 5 crédits 18 h (3 journées) = 8 crédits 24h (4 journées) = 11 crédits
----------------	--



Les formations supérieures à 4 journées doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'ED qui fixe alors le nombre de crédits qui seront alloués.

En cas d'absence à certaines séances d'un séminaire, les crédits seront attribués au prorata de la présence.

- Séminaires de l'unité de recherche (présence, présentation, sur validation du laboratoire) : **5 crédits/an**

---

### **Formation transversale**

- Séminaires pluridisciplinaires ou méthodologiques de l'ED : **mêmes crédits** que pour les séminaires spécifiques de l'ED

---

### **Formation en langue**

- Validation d'un niveau en langue étrangère (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : niveau CLES2 ou B2 du cadre européen, ou supérieur ; certification TOEIC, TOEFL, ou similaire) : **10 crédits**
- Cours de français langue étrangère (FLE, 36 h) : **10 crédits**
- Cycle de formation extérieur à l'ED (avec l'accord du directeur de thèse) : valorisation au prorata du nombre d'heures de formation pour un plafond de 20 ECT au-delà

---

### **Formation professionnalisante**

- Tous séminaires du Collège doctoral : voir **crédits** sur le site de l'école doctorale
- Assistance à une journée d'étude, colloque, congrès : **3 crédits/journée**
- Présentation sur le thème de la thèse en journée d'étude, colloque, congrès : **5 crédits** (non cumulables avec l'assistance ou la publication)
- Activité de **publication à caractère scientifique** ou professionnel en lien avec le sujet de thèse (article, ouvrage, chapitre d'ouvrage, rapport de recherche, à l'appréciation du directeur de thèse ou du comité de suivi de thèse ou directeur d'étude de domaine) : **10 crédits** (dans la limite de 30 crédits)

### ***Initiatives scientifiques***

- Participation à l'organisation de manifestations scientifiques ou de journées jeunes chercheurs : **4 crédits**

---

### **Organisation-animation de séminaire ou événement scientifique**

- L'organisation et l'animation d'un séminaire ou d'un événement scientifique ouvre droit à **5 crédits**
- La contribution à ce séminaire ou événement comme toute contribution de ce type = **5 crédits et 10 si** la contribution est éditée (actes, ouvrage collectif, numéro de revue, etc.)
- Si les contributeurs à ce séminaire ou cet événement scientifique sont également **discutants** les crédits sont portés à 7 s'il n'y a pas publication et 12 en cas de publication.
- La discussion seule d'une communication ou d'une présentation n'ouvre aucun crédit.

---

### **Préparation à la soutenance**

La participation parmi le public à une soutenance de thèse dans le champ disciplinaire du doctorant-e lui ouvre droit à **2 crédits dans la limite de deux soutenances** sur la durée du doctorat. Il est recommandé d'utiliser cette possibilité en première année de thèse et à l'orée de l'année de soutenance.